

ÉTIQUETTE POUR LA BOUTEILLE

Groupe **2** Herbicide

INFERNO^{MC} DUO

Granulé dispersable dans l'eau

AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (À L'EXCLUSION DU BLÉ DUR)

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GARANTIE :

Flucarbazone, présent sous forme de flucarbazone-sodium..... 45 %

Tribénuron-méthyle..... 23,9 %

N° D'HOMOLOGATION : 30663 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites.

MISE EN GARDE – IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 300 GRAMMES à 600 kg

Pour des renseignements sur le produit appeler : 1-866-761-9397

**Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513**

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des combinaisons et des gants appropriés résistant aux produits chimiques durant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Bien laver la peau avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les réutiliser.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Appliquer uniquement lorsqu'il y a un très faible risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir). Pour déterminer le risque de dérive, tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Nota : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au www.croplife.ca.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Durant l'application, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'Herbicide INFERNO DUO ne craint pas le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT: Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas d'urgence relativement à un déversement, un incendie ou un empoisonnement d'importance, appeler CHEMTREC 24 heures par jour au 1-800-424-9300 or (703) 527-3887

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INFERNO est une marque de commerce d'Arysta LifeScience North America, LLC. Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

^{MC} Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.

LIVRET POUR LA BOUTEILLE

Groupe 2 Herbicide

INFERNO^{MC} DUO

Granulé dispersable dans l'eau

AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (À L'EXCLUSION DU BLÉ DUR)

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GARANTIE :

Flucarbazone, présent sous forme de flucarbazone-sodium..... 45 %

Tribénuron-méthyle..... 23,9 %

N° D'HOMOLOGATION : 30663 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites.

MISE EN GARDE – IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 300 GRAMMES à 600 kg

Pour des renseignements sur le produit appeler : 1-866-761-9397

**Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513**

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide INFERNO DUO est un herbicide sélectif à utiliser en présemis, ou en prélevée après le semis, dans le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, blé extra fort ou blé d'utilité générale).

L'herbicide INFERNO DUO est absorbé par le feuillage des espèces de mauvaises herbes énoncées sur l'étiquette. Ces mauvaises herbes cessent de croître peu après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines afin que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

L'herbicide INFERNO DUO supprime les biotypes de graminées qui ont développé une résistance aux inhibiteurs de l'ACCCase (groupe 1), aux dinitroanilines (groupe 3) et aux triallates (groupe 8). Pour plus de renseignements, consulter la section *RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE*.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des combinaisons et des gants appropriés résistant aux produits chimiques durant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Bien laver la peau avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les réutiliser.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Appliquer uniquement lorsqu'il y a un très faible risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir). Pour déterminer le risque de dérive, tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Nota : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au www.croplife.ca.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Durant l'application, les travailleurs doivent porter une

chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'Herbicide INFERNO DUO ne craint pas le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT: Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de

sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas d'urgence relativement à un déversement, un incendie ou un empoisonnement d'importance, appeler CHEMTREC 24 heures par jour au 1-800-424-9300 or (703) 527-3887

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Lire le MODE D'EMPLOI au complet avant d'utiliser l'herbicide INFERNO DUO.

- **Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
- Zones tampons : Il faut éviter les pulvérisations hors cible ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Une zone tampon de 20 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats terrestres fragiles, y compris les régions boisées, plantations brise-vent, terres boisées, haies-clôtures et terres arbustives. Une zone tampon de 35 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats aquatiques fragiles, y compris les bourbiers, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, marécages, et les habitats fauniques se trouvant en bordure de ces plans d'eau. Ne pas contaminer ces habitats en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation ou les contenants.
- Consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restreinte) prévue pour ces produits à mélanger en cuve.

- Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 15 km/h à 2 m au-dessus du sol sur le lieu de l'épandage.
- **Ne pas appliquer s'il pleut ou si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.**
- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, respecter un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Appliquer des taux enregistrés de glyphosate mélangé en cuve avec l'herbicide INFERNO DUO en présemis ou en prélevée pour la suppression de l'étiquette.
- **La bouteille entière d'herbicide INFERNO DUO doit être versée dans le réservoir du pulvérisateur.**

PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide INFERNO DUO peut être appliqué jusqu'à 1 semaine avant le semis, ou immédiatement après le semis mais avant la levée de la culture, dans le blé de printemps (à l'exclusion du blé dur).

L'utilisation de l'herbicide INFERNO DUO dans le cadre d'un traitement de présemis ou d'un traitement en prélevée après le semis, permet l'élimination hâtive des mauvaises herbes et réduit la concurrence des mauvaises herbes avec le blé.

Ne pas appliquer plus de 15 g é.a./ha d'herbicide flucarbazone-sodium, soit l'équivalent d'une application, ou 31,5 g/ha d'herbicide INFERNO DUO, en présemis ou en prélevée après le semis, par saison de croissance.

Appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées en pleine croissance, qui font moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre.

509 grammes d'herbicide INFERNO DUO permettent de traiter 16 hectares ou 40 acres.

1018 grammes d'herbicide INFERNO DUO permettent de traiter 32 hectares ou 80 acres.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur le blé et les mauvaises herbes en pleine croissance, aux stades indiqués. Le blé exposé aux sols engorgés ou saturés d'eau, aux extrêmes de températures (très chaud ou très froid), à la sécheresse, à un faible degré de fertilité, ou à la maladie, immédiatement avant ou après l'application, risque d'afficher des symptômes de lésion inacceptables. La suppression des mauvaises herbes risque également d'être réduite par ces mêmes conditions, ou si le degré d'infestation des mauvaises herbes est très élevé, ou lorsque les applications ne

respectent pas les recommandations d'usage.

DOSES DE PRODUIT ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
Produit	Dose	Mauvaises herbes supprimées et réprimées
INFERNO DUO	31,5 g/ha	Supprimées : canola (spontané), bourse-à-pasteur, crépis des toits. Réprimées : folle avoine, pissenlit.
INFERNO DUO + Glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium	31,5 g/ha + 450 g é.a./ha de glyphosate	Supprimées : orge (spontanée), vergerette du Canada, canola (spontanée), saponaire des vaches, petite herbe à poux, pissenlit ¹ , brome des toits, lin (spontané), sagesse-des-chirurgiens, orge queue d'écureuil ^{2,3} , sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, crépis des toits, amarante à racine rouge, soude roulante, échinochloa pied-de-coq, tabouret des champs, blé (spontané), renouée liseron, moutarde des champs, folle avoine. Réprimée : chardon des champs

¹ Suppression des parties aériennes seulement.

² Avant de semer l'épiaison et la sénescence des feuilles les plus âgées.

³ Appliquer avec 900 gae / ha de glyphosate quand l'orge agréable est supérieure à 10 cm, ou si l'infestation est grave, ou si les plantes sont stressées. Appliquer avant de semer l'épiaison et la sénescence des feuilles les plus âgées.

Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

MÉLANGE EN CUVE AVEC LE GLYPHOSATE

L'herbicide INFERNO DUO peut être mélangé en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, pour l'application en présemis ou en prélevée après le semis. Consulter l'étiquette du produit approprié pour connaître le mode d'emploi.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

S'assurer que le réservoir de pulvérisation soit propre. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.

1. Remplir le réservoir de 1/3 à 1/2 d'eau propre et mettre en marche le système

d'agitation ou la conduite de retour en cuve.

2. Ajouter la dose recommandée de l'herbicide INFERNO DUO directement dans le réservoir de pulvérisation. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour dissoudre l'herbicide INFERNO DUO. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
3. Ajouter l'herbicide glyphosate.
4. Finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acres), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'application en gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin de permettre une meilleure couverture des mauvaises herbes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1% v/v (1 L/100 L) d'ammoniaque domestique. Faire circuler de la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'ammoniac et de l'eau.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
 - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
 - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir des directives supplémentaires sur le nettoyage.

CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après un épandage de l'herbicide INFERNO DUO.

Zones de sol et cultures de rotation			
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun
Blé de printemps Orge Canola	Blé de printemps Orge Canola	Blé de printemps Orge Canola	Blé de printemps

Pois des champs*	Pois des champs* Haricots de grande culture Lin Blé dur	Pois des champs* Lin Blé dur	
------------------	--	------------------------------------	--

* Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant un épandage de l'herbicide INFERNO DUO, pourvu que les trois critères suivants soient respectés :

1. le pH du sol doit être inférieur à 7,5;
2. la teneur en matière organique doit être supérieure à 4 %;
3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne sur 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours précédant l'application l'année de l'application).

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère.

Comme l'herbicide INFERNO DUO est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales, comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid précédant la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut dans l'année suivant l'application de l'herbicide INFERNO DUO sur le blé.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide INFERNO DUO fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide INFERNO DUO et à d'autres herbicides du groupe 2 contre la folle avoine. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide INFERNO DUO ou d'autres herbicides du même groupe 2 contre la folle avoine avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité

d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arysta LifeScience North America LLC au 1-866-761-9397.
- NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

INFERNO est une marque de commerce d'Arysta LifeScience North America, LLC. Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

^{MC} Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.